

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.T.U.n° 94.055

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 14 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

3 Juin 1994

6 Juin 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, et REVOLAT, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FONTAN par M. MONNARD
M. LACOTTE par M. LE GUEUT
M. MOULINEAU par M. MARCONI
M. SABATHIER par M. CANDAU

ABSENTS- EXCUSES

: MM. ALONSO, TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Plan d'Occupation des Sols - Révision n° 2 - Arrêt du projet de Plan d'Occupation des Sols après consultation des Services

VOTE : CONTRE : 1 POUR : 29

Après avoir été arrêté par délibération en date du 15 Décembre 1993, le Plan d'Occupation des Sols a fait l'objet d'une consultation auprès des personnes publiques associées à la révision.

Les différents services ont fait part de leur avis et le document a été revu lors d'une réunion du groupe de travail en date du 18 Mai 1994, dont le compte rendu est annexé à la présente.

Conformément aux dispositions de l'article R 123.32 du Code de l'Urbanisme, les observations des services consultés ont été prises en compte et ont entraîné de légères modifications du document. Ces modifications sont donc soumises à l'examen du Conseil Municipal et ne nécessitent pas de nouvelle consultation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le code de l'Urbanisme,
- VU la loi N° 86.2 du 3 Janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral,
- VU le Schéma Directeur de la Presqu'Ile d'Arvert, approuvé le 15 Octobre 1991,
- VU le plan d'occupation des sols de la Commune de ROYAN,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Avril 1991 prescrivant la mise en révision du POS,
- VU le "porter à connaissance" de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, transmis par courrier à Monsieur le Maire de ROYAN le 10 Juillet 1991,
- VU l'arrêté Municipal N° 91.245 en date du 22 Août 1991 constituant le groupe de travail,
- VU la délibération du 15 Décembre 1994 arrêtant le projet de plan d'occupation des sols,
- VU les avis des Services de l'ETAT, transmis par Monsieur le Préfet le 13 Avril 1994, d'une part, et l'ensemble des avis des personnes consultées, d'autre part,

- VU l'avis du groupe de travail réuni le 18 Mai 1994 appelé à prendre connaissance des avis précités et à modifier le document en conséquence,

- VU l'avis des commissions municipales d'urbanisme, des travaux et des permis de construire,

- CONSIDERANT que les modifications apportées au projet de POS, arrêté le 15 Décembre 1993, principalement demandées par les services associés à la révision du POS ne sont pas de nature à remettre en cause son économie et ne nécessitent pas une nouvelle consultation,

- VU le projet de plan d'occupation des sols et notamment son rapport de présentation, ses documents graphiques, son règlement et ses annexes,

- VU l'avis de la commission des Permis de Construire,

- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'arrêter le projet de révision du plan d'occupation des sols tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- de demander à Monsieur le Maire de procéder à la mise à l'enquête publique du document arrêté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 22 JUIN 1994
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS

